

Birima Mangara

ENSEMBLE, POUR UN
NOUVEAU CONTRAT
SOCIAL

Union pour la
Démocratie et le
Progrès (UDP) – Kirday

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

UDP- KIRAAAY : UNION POUR LA DÉMOCRATIE ET LE PROGRÈS- KIRAAAY

CSM : CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE

HCCT : HAUT CONSEIL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

CESE : CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

CDP : COMMISSION DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES)

CSDH : COMITÉ SÉNÉGALAIS DES DROITS DE L'HOMME

UEMOA : L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE OUEST-AFRICAINE

FMI : FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

DPBEP : DOCUMENT DE PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE ET

PIB : PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

BCEAO : BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

SNDSP : STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ

ZLECAF : ZONE DE LIBRE ECHANGE DU CONTINENT AFRICAIN

ARTP : AGENCE DE RÉGULATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DES POSTES

NRI : NETWORK READINESS INDEX

UIT : UNION INTERNATIONALE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

PME : PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

TPE : TOUTE PETITE ENTREPRISE

MPME : MINISTÈRE CHARGÉ DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

BHS, BNDE, DER/FJ, BANQUE AGRICOLE

DIEIR : DÉLÉGATION À L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE À L'INNOVATION ET À LA RECHERCHE

CCD : CITÉ DE LA CONNAISSANCE ET DU DÉVELOPPEMENT

GAFA : GOOGLE,APPLE, FACEBOOK, AMAZON

ADEPME : AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

ASEPEX : AGENCE SÉNÉGALE DE PROMOTION DES EXPORTATIONS

BMN : BUREAU DE MISE À NIVEAU

OMC : ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

SAS : STRATÉGIE DE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE DU SÉNÉGAL

FBCF : FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE

FADCL : FOND D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DU CONTENU LOCAL

PAQUET-EF : PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ, DE L'ÉQUITÉ ET DE LA

TRANSPARENCE POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION

ANSD : AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE

DE: DIRECTION DE L'EMPLOI

DER FJ : DÉLÉGATION GÉNÉRALE À L'ENTREPRENARIAT RAPIDE DES FEMMES ET DES JEUNES

ANPEJ : AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DE L'EMPLOI DES JEUNES

ANIDA : AGENCE NATIONALE D'INSERTION ET DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

ADEPME : AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ENCADREMENT DES PETITES ET

MOYENNES ENTREPRISES

APIX : AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ET DES GRANDS TRAVAUX

AGETIP : AGENCE D'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'INTÉRÊT PUBLIC

FFFPT OU 3FPT: FONDS DE FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET

TECHNIQUE (3FPT),

PROMOVILLES : PROGRAMME DE MODERNISATION DES VILLES DU SÉNÉGAL

PRODAC: PROGRAMME DES DOMAINES AGRICOLES

EN : ÉCOLES NORMALES

SMIG : SALAIRE MINIMUM INTERPROFESSIONNEL GARANTI

SMAG : SALAIRE MINIMUM GARANTI DES ENTREPRISES AGRICOLES ET ASSIMILÉES

IPRES : INSTITUTION DE PRÉVOYANCE RETRAITE DU SÉNÉGAL

FNR : FONDS NATIONAL DE RETRAITES

PNDSS : PROGRAMME NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DE LA SANTÉ

OMS : ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

EHCVM : ENQUÊTE HARMONISÉE SUR LES CONDITIONS DE VIE DES MÉNAGES

ODD : OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

EPS : ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ

CILSS : CONSEIL INTER-ÉTATS AU SUD DU SAHEL

BOAD : BANQUE OUEST-AFRICAINE POUR LE DÉVELOPPEMENT

KWH : KILOWATT HEURE

SAR : SOCIÉTÉ AFRICAINE DE RAFFINAGE

CEREEQ : CENTRE EXPÉRIMENTAL DE RECHERCHES ET D'ÉTUDES POUR L'ÉQUIPEMENT

FDS : FORCES DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ

TABLE DES MATIERES

3 PROFESSION DE FOI

5 ENGAGEMENT N° 1

10 ENGAGEMENT N° 2

18 ENGAGEMENT N° 3

22 ENGAGEMENT N° 4

30 ENGAGEMENT N° 5

34 ENGAGEMENT N° 6

39 ENGAGEMENT N° 7





PROFESSION DE FOI

UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL, KIRAAY

Chers compatriotes,



Comment mieux tirer profit de toutes nos ressources disponibles et à venir, humaines (dividende démographique), foncières (terres arables, cultivables), hydrauliques, agro-forestières, artisanales, énergétiques, minières, halieutiques ou pastorales? Comment assurer une vie décente, une équitable distribution de la justice ainsi qu'une redistribution des richesses avec une inclusion sociale au profit de tous?

Comment capter les avantages illimités du numérique, de l'intelligence artificielle, des nombreuses transformations qu'ils drainent pour améliorer, qualitativement et structurellement, le système éducatif en vigueur et préparer les générations actuelles aux défis futurs? Comment assurer aux sénégalais l'accès universel aux services sanitaires et sociaux de base ? Comment préserver l'intégrité territoriale et la stabilité du pays face à la montée des périls et enjeux, sous-régionaux, régionaux, ou mondiaux?

Ces questions, parmi tant d'autres, ne peuvent laisser indifférent aucun compatriote. La recherche de réponses adéquates à ces questions, à d'autres tout aussi cruciales, ainsi que leur mise en œuvre, s'adressent à chaque citoyen. Voilà pourquoi nous nous sentons concerné.

Fort d'un parcours académique et professionnel variés, d'une bonne connaissance des réalités socio-culturelles, économiques et religieuses de notre pays, jusque dans ses profondeurs, nous disposons des capacités pour contribuer, avec d'autres compatriotes, à la prise en charge adéquate des contraintes qui font peser des hypothèques sérieuses sur l'avenir du Sénégal, celui de ses enfants. C'est la seule raison qui motive notre décision de solliciter vos suffrages.



PROFESSION DE FOI

Notre motivation, tout comme notre mobilisation tirent leur source de l'ambition de consolider un État de droit solide, répondant aux aspirations légitimes des citoyens, en termes de bien-être, d'égalité, de liberté, de justice et de solidarité. Ensemble, nous pouvons co-construire une société inclusive, de progrès et de développement, dans un État fort et respecté.

Sous ce rapport, nous proposons un nouveau contrat social articulé autour de sept (7) engagements, axés sur soixante-dix (70) mesures concrètes, réalistes et évaluables dans les sept (7) domaines d'intervention ci-après :

- Politique – Institutions – Justice
- Économie (dont Commerce, Artisanat et Tourisme) – Finances - Numérique
- Agriculture – Élevage – Pêche – Industrie
- Jeunesse - Éducation – formation – Emploi – Sport – Culture
- Santé - Protection Sociale – Solidarités
- Energie – Développement durable- Urbanisme – Habitat - Assainissement
- Diplomatie – Sécurité – Diaspora

Les infrastructures sont une composante transversale qui soutient tous ces domaines opérationnels, comme facteurs de croissance économique ou de changements structurels. L'ambition globale est de multiplier, au moins, par une fois et demie, en cinq (5) ans, l'existant, de planifier des objectifs sur la base d'études et d'engager les procédures de réalisation (aéroports, ports, tramways, métros, ponts, autoponts, pistes, axes de désenclavement, etc.). Elles restent un pôle de développement assis sur une régulation et une articulation aux politiques territoriales et à la création de centres urbains du futur.

Au total, afin d'élucider notre démarche, il convient de préciser que pour chaque engagement pris, il est rappelé la situation qui prévaut (constat) qui justifie la pertinence des défis posés avant d'énoncer des mesures à mettre en œuvre comme réponses pragmatiques, appropriées aux problématiques identifiées.

Gorom, le 30 janvier 2024

ñu Andaat défar Sénégal.

Birima Mangara

ENGAGEMENT N°1



POLITIQUE – INSTITUTIONS – JUSTICE

Rénover la gouvernance institutionnelle pour une répartition plus équilibrée des pouvoirs, entre l'Exécutif, l'Assemblée nationale et la Justice ainsi que renforcer la transparence et l'équité dans la gestion des affaires publiques.

CONSTATS

- Dans les faits et dans la pratique, le régime politique en vigueur est de type présidentieliste où le Président de la République concentre entre ses mains beaucoup de pouvoirs. Ce qui lui confère une capacité d'influence sur les autres pouvoirs que sont l'Assemblée nationale et la Justice.
- La perception des populations à l'égard de la Justice demeure globalement négative. Elles soupçonnent, en général, une instrumentalisation de la Justice sur la base de deux faits : a) la relation hiérarchique du Parquet à l'égard du Ministère de la Justice ; b) la présidence du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) par le Président de la République alors que c'est cette instance qui est chargée de la gestion de la carrière des magistrats.
- La Constitution du Sénégal a souvent fait l'objet, sous des dehors peu légitimes et le prétexte qu'offre le contexte du moment, de retouches aux visées partisans.



- Notre démocratie est prise en otage par les politiciens professionnels pour qui, la fin justifie les moyens. La désacralisation des institutions, les insultes, la calomnie, la manipulation et la violence (physique et verbale) ont fini d'envahir l'espace public et compromettent sérieusement l'avenir démocratique de notre pays.
- On assiste aujourd'hui à une politisation à outrance de fonctions administratives. Ce qui crée, dans la perception des usagers, un manque de confiance à l'égard de l'Administration publique: les décisions de promotion professionnelle ne seraient pas bâties sur des critères de mérite, de compétence et d'intégrité.

DÉFIS

- Le développement repose sur des institutions solides, stables et crédibles.
- La confiance au pouvoir judiciaire ainsi que sa crédibilité auprès des populations passent par une meilleure distribution du service public de la justice et par une plus grande efficacité de son administration.
- Les enjeux actuels et futurs ne peuvent être pris en charge que par une Administration de développement. Ce qui requiert des restructurations et des mutations en profondeur.



MESURES



1. Opérer un rééquilibrage des pouvoirs de sorte que l'Assemblée nationale soit plus responsable dans le contrôle de l'action gouvernementale et la Justice plus indépendante.
2. Supprimer le Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT) et le Conseil économique social et environnemental (CESE), remplacés par le Sénat pour instaurer un bicaméralisme. Ainsi, l'Assemblée nationale et le Sénat constitueront le Parlement.
3. Le Sénat sera composé de membres dont le nombre sera de moitié de celui de l'Assemblée nationale. Un Haut Conseil Consultatif sur le Culte sera créé et composé par l'autre moitié restante.

MESURES



3. Rendre intangible et stable la Constitution. Seule une cause suffisamment substantielle, à titre exceptionnel, susceptible d'appeler un référendum, pourrait y faire apporter des modifications.

4. Ériger en lieu et place du Conseil constitutionnel une Cour constitutionnelle en renforçant ses prérogatives pour éviter qu'il se déclare toujours « incompetent » sur des situations où son avis est important.

5. Supprimer le cumul des mandats. Il ne sera plus possible d'être membre du gouvernement et maire. Aussi, sera-t-il interdit d'être Président de conseil d'administration ou Président d'un conseil de surveillance et d'exercer les fonctions de maire.

6. Soumettre au Parlement le vote d'un projet de loi imposant la nomination, dans les conseils d'administration (CA) et conseils de surveillance des établissements publics, sociétés nationales et sociétés à participation publique, d'administrateurs indépendants issus des différents corps socio-professionnels de la Nation.

7. Procéder à une rationalisation de la structure gouvernementale en limitant le nombre de portefeuilles ministériels à vingt cinq (25) et le nombre d'agences réduit au strict minimum.

8. Spécifier au sein de l'administration centrale, au niveau des sociétés publiques et des agences, un certain nombre de postes (Directeurs centraux, Directeurs généraux) à pourvoir par appel à candidature dont le critère apolitique est prééminent.

9. Entreprendre une réforme de l'Administration publique en vue de la rendre plus performante, au service des usagers : la gestion axée sur la performance et la qualité du service public privilégiées.

10. Accélérer la déconcentration du pouvoir administratif et la territorialisation des politiques et programmes publics pour plus de proximité avec les usagers et bénéficiaires du service public.

11. Fusionner la Commission de Protection des Données Personnelles (CDP) et le Comité Sénégalais des Droits de l'Homme (CSDH), accroître leurs moyens et leur indépendance à l'égard de l'Administration. Ce qui va assurer une meilleure protection des citoyens relativement à leurs données personnelles et à leurs droits.

12. Garantir une meilleure distribution de la justice et son fonctionnement plus efficace, en renforçant les effectifs (magistrats, greffiers, etc.) et les édifices abritant des juridictions.

ENGAGEMENT N° 2



ÉCONOMIE (dont Commerce, Artisanat et Tourisme) – FINANCES – NUMÉRIQUE

Restaurer les bases d'une saine gestion de l'économie nationale en se servant des potentialités du numérique pour réaliser les transformations nécessaires au développement.

CONSTATS



- Le déficit budgétaire estimé à la fin de l'année 2022 s'établissait à 1 054 milliards FCFA, soit 6,2 % du PIB (FMI, 2022). Ce qui dépasse largement le critère de convergence de l'Union économique et monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) en la matière (3%).
- Le Sénégal est confronté à un endettement rapide et trop élevé. En effet, l'encours de la dette publique est estimé à 11 782,8 milliards FCFA à la fin du mois de décembre 2022, dont 2 493,7 milliards FCFA de dette intérieure et 9 289,1 milliards FCFA de dette extérieure (DPBEP 2024 – 2026, 2023). Selon le Fonds monétaire international (FMI) (2022), la dette publique avait atteint 74,3 % du PIB durant le premier semestre de 2022. D'où un dépassement du critère de convergence de l'UEMOA pertinent (70%).
- L'économie sénégalaise est extravertie, car nous importons presque tout: s'agissant de nos comptes extérieurs, le déficit du compte courant s'établit à 12,0% du PIB en 2021, soit un creusement du déficit de 1,1% du PIB (BCEAO, 2023).

- Le tissu économique est peu dense avec un faible niveau de création d'entreprises : Neuf (9) entreprises par 100 000 habitants selon le document de stratégie nationale de développement du secteur privé (SNDSP) 2023-2035. L'absence de dynamisme dans la création d'entreprises a de multiples conséquences notamment la faible contribution de ces entités dans la lutte contre le chômage des jeunes. L'absence d'une masse critique d'entreprises locales susceptibles de compétir à l'international empêche le Sénégal de tirer pleinement profit de tous les avantages qu'offre actuellement la Zone de Libre Echange du Continent Africain (ZLECAF).
- Une analyse de la structure des lois de finances des dernières années est révélatrice d'une chose : la hausse régulière des recettes fiscales s'explique, principalement, par l'augmentation des « impôts sur le revenu, les bénéfices et gains en capital », des « impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales », des impôts sur les salaires et main d'œuvre et des impôts sur les biens et services. Avec un taux de pression fiscale de 18,8%, une grande frange des contribuables parvient à se soustraire à ses obligations fiscales. Ce qui pose, par ailleurs, le problème de l'équité.

CONSTATS

- L'infrastructure numérique évolue, mais tarde à atteindre un point critique permettant au Sénégal de tirer judicieusement profit des nombreux avantages qu'offre le numérique, même si le taux de pénétration des services Internet est estimé à 97,12% par l'Agence de régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) (2022). De plus, ce taux élevé de pénétration des services Internet cache une autre réalité : l'existence d'une fracture numérique entre les populations selon leur milieu de résidence, le niveau de pauvreté et la région.
- La couverture en fibre optique du territoire national reste modeste en dépit des progrès accomplis. Ceci risque d'hypothéquer la mise en œuvre de nombreuses mesures basées sur l'utilisation du numérique, notamment dans le secteur de la santé.
- La stratégie numérique 2025 est une vision articulée autour de quatre (4) objectifs principaux :
 1. une contribution de 10% au PIB en 2025 et un effet d'entraînement sur les autres secteurs sur le PIB d'environ trois cent milliards (300) milliards sur le PIB;
 2. la création de trente cinq mille (35.000) emplois directs;
 3. l'atteinte, au regard du NETWORK READINESS INDEX (NRI), de la 70^{ème} place dans le monde et le 4^{ème} rang africain
 4. l'atteinte, pour l'indice de développement des TIC (IDI) de l'Union internationale de télécommunications (UIT), de la 90^{ème} place mondiale et le 4^{ème} rang africain »
- Au titre du secteur du commerce, le gouvernement du Sénégal a mis en oeuvre, entre autres, quatre axes stratégiques suivants:
 1. sécurité, protection des consommateurs et régulation des marchés;
 2. intégration efficace du Sénégal dans le commerce sous-régional, régional et international
 3. développement de l'entreprenariat privé (agissant sur la réglementation et les stratégies), des PME (incubation, accompagnement et densification des TPE et MPME) et renforcement des capacités et structuration du secteur informel;
 4. promotion des produits locaux.
- Pour l'artisanat, les principaux constats du sous-secteur sont la léthargie, l'archaïsme, la faible articulation dans l'économie nationale, l'absence d'une économie de l'artisanat, la faible intégration au tourisme et à l'industrie, le manque de compétitivité pour pénétrer le marché africain et mondial, la faiblesse et l'adéquation des financements .

DÉFIS



- Assurer une gestion plus orthodoxe des grandeurs macroéconomiques notamment en réduisant, substantiellement, les niveaux de déficit budgétaire et d'endettement public.
- Faire du secteur privé le moteur de notre économie nationale en protégeant et en privilégiant les entreprises sénégalaises grâce à la mise en place d'une politique de «préférence nationale».
- Utiliser le numérique de manière transversale pour réaliser les transformations nécessaires dans tous les secteurs d'activité (éducation, santé, services publics, etc.). Cette utilisation devra s'accompagner d'une politique de sécurisation des données.
- Avoir un maillage et une densification du territoire en fibre optique est une condition préalable à la réussite de tous les politiques et programmes basés sur les transformations numériques.

MESURES

13. Mettre en place une stratégie robuste et rigoureuse de réduction du déficit budgétaire pour le ramener en dessous de 3% dès fin 2024, par une rationalisation des dépenses budgétaires notamment en réduisant le train de vie de l'État. Un accent particulier sera mis sur l'augmentation des recettes fiscales grâce, d'une part, à l'amélioration de l'efficacité des recouvrements fiscaux et, d'autre part, à l'augmentation du taux de pression fiscale en le portant de 18,8% à 20% au moins dès 2024.

14. Endiguer l'endettement surélevé à travers deux mesures phares :

- l'adoption d'une stratégie d'endettement plus prudente ;
- le renforcement des moyens du Comité national de la dette publique et la mise en œuvre rigoureuse d'une stratégie de réduction de ladite dette.

15. Élever en règle le patriotisme économique dans la commande publique. Aussi, le partenariat avec le secteur privé national sera-t-il un critère déterminant dans le processus décisionnel menant à l'octroi d'agréments aux investisseurs étrangers.

16. Prendre des mesures incitatives pour faciliter davantage la création et l'accompagnement des entreprises. Parmi celles-ci figurera l'apurement intégral de la dette publique intérieure, qui pour rappel s'élevait, en 2022, à 2 493,7 milliards FCFA (DPBEP 2024-2026, 2023). Une autre mesure consistera à créer des «entreprises championnes nationales» pour les aider et les accompagner dans la conquête de marchés extérieurs, principalement dans la ZLECAF.

17. Accorder une attention particulière au secteur informel, aux Petites et moyennes entreprises (PME), lesquelles constituent l'essentiel des unités productives du secteur formel. Des mesures seront prises pour leur faciliter l'accès aux financements bancaires et à la commande publique avec la fusion de banques (BHS, BNDE, DER/FJ, Banque Agricole, etc.) pour constituer une grande banque nationale. Dans cette dynamique, la Poste sera restructurée et sa branche financière (Poste finances) érigée en banque couvrant le segment du microcrédit et de la micro-finance.

MESURES

18. Substituer une stratégie à long terme (2050) plus audacieuse, globale et inclusive à celle mise en œuvre actuellement (« Sénégal numérique 2025 ») pour mieux tirer profit des possibilités et avantages qu'offre le numérique, notamment en termes de création d'emplois, de contribution à la création de richesses, etc. Cette nouvelle stratégie permettra aussi de prendre en compte tous les programmes de digitalisation qui seront mis en œuvre, et à cet égard :

- , il sera mis l'accent sur la régulation du secteur numérique, les compétences, les facilités d'accès des usagers, le développement des infrastructures pour dynamiser à la fois l'impact socio-économique (secteurs prioritaires que sont les services financiers, le système éducatif, l'agriculture, la télé-médecine ou le commerce) et l'environnement des affaires;
- une Délégation à l'Intelligence économique, à l'innovation et à la Recherche (DIEIR) créée;
- une Cité de la Connaissance et du Développement (CCD), instituée pour la promotion des technologies numériques innovantes;

19. Accélérer le maillage et la densification en fibre optique du territoire national pour un accès plus facile et confortable à la connectivité haut débit dans toutes les contrées du pays. Ce qui facilitera, de manière transversale, la mise en œuvre des autres aspects du programme notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, la dématérialisation des actes et procédures (administratifs, fiscaux, douaniers, sociaux, etc.).

20. Faire bénéficier d'un cadre juridique approprié à l'essor des Finetech, c'est-à-dire les start-up et organismes du secteur financier qui utilisent les nouvelles technologies, de concours financiers conséquents pour l'inclusion et l'équité financières grâce à des services bancaires et des produits financiers innovants, plus simples et moins chers.

MESURES

21. Instituer une taxe aux fournisseurs d'accès à internet et au delà, taxer les services des GAFA;

- une Délégation à l'Intelligence économique, à l'innovation et à la Recherche (DIEIR) créée;

une Cité de la Connaissance et du Développement (CCD), instituée pour la promotion des technologies numériques innovantes;

22. Offrir un véritable parcours d'assistance technique aux entreprises, de la TPE ou entreprenant à la GE, en procédant à la fusion des structures comme l'ADEPME, l'ASEPEX et le BMN.

23. Défendre les intérêts du Sénégal au sein de l'OMC et de la ZLECAF (enjeux et priorités) sur des points importants comme les marchandises, les produits agricoles, le traitement spécial et différencier (TSD), les services et dans la prospective, les enjeux industriels qui pointent à l'horizon pour l'Afrique face aux autres groupes géographiques.

24. Arrêter un programme spécial pour l'artisanat, articulé à l'industrie et au tourisme, l'étendre aux chambres de commerce et des métiers dont l'urgence des réformes se mesure avec acuité pour des avancées significatives dans leurs domaines de compétence.

ENGAGEMENT N° 3



AGRICULTURE – ÉLEVAGE – PÊCHE – INDUSTRIE

Assurer la souveraineté alimentaire du pays et créer des chaînes de valeurs qui permettent la transformation, sur place, de nos ressources.

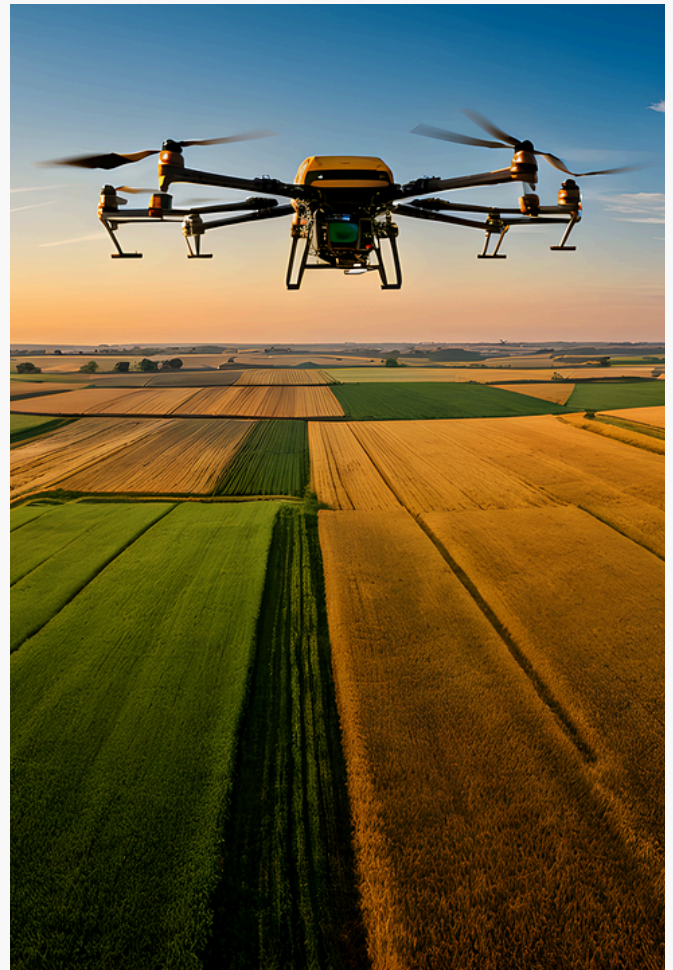
CONSTATS



- Selon les données statistiques de la Stratégie de Souveraineté Alimentaire du Sénégal (SAS) 2024 – 2028, les 3 663 690 tonnes de céréales produites en 2022 n'ont pas permis au Sénégal de couvrir tous ses besoins céréaliers (SAS, 2023). De plus, la non traçabilité des semences certifiées et l'aflatoxine réduisent la compétitivité de la principale culture de rente (l'arachide).
- La production de tomate industrielle a baissé de 15,8% en 2022 et ne peut couvrir les besoins nationaux en double concentré (SAS, 2023). L'une des raisons de ce manque de performance tient aux difficultés d'accès aux intrants et aux maladies bactériennes de la tomate qui détruisent 40% à 80% de la production de tomate industrielle.
- Le défaut d'infrastructures de stockage et de conservation provoque une situation invraisemblable : en dépit d'une production excédentaire, les besoins nationaux en oignon et en pomme de terre ne sont couverts que pendant 7 à 9 mois. Pour le reste de l'année, il faut toujours recourir aux importations. Si cette période coïncide avec une fête religieuse ou un événement national, cela se traduit par une situation de pénurie et de fortes spéculations sur le prix de ces deux produits, au détriment des consommateurs.
- Au niveau de l'élevage, les besoins en moutons de Tabaski sont couverts à hauteur de 83% (SAS, 2023). La production fourragère reste très limitée. Plusieurs autres facteurs constituent des freins au développement du secteur de l'élevage notamment le vol de bétail et les conflits agriculteurs-éleveurs.
- Le secteur de la pêche rencontre beaucoup de difficultés qui ont pour noms : surexploitation des ressources surtout de la part de gros navires battant pavillon étranger dont une partie opère frauduleusement, dégradation de l'environnement et de l'écosystème marin, non-respect des zones et périodes de repos biologiques de certaines espèces, etc. Une des difficultés très préoccupante est celle de la destruction et la défiguration inexorable de la pêche artisanale.

DEFIS

- Le développement passe par une dynamique formation brute de capital fixe (FBCF) dans les secteurs primaire et secondaire (Agriculture, Élevage, Pêche et Industrie).
- La réduction de notre dépendance de l'extérieur pour nous nourrir passe par la souveraineté alimentaire, c'est-à-dire produire et satisfaire nos besoins alimentaires par nous-mêmes.
- Le développement d'une industrie manufacturière performante serait de nature à donner plus d'effets aux chaînes de valeur agricoles.
- Le démarrage imminent de l'exploitation de nos ressources en hydrocarbures offre beaucoup d'opportunités pour les entreprises sénégalaises avec le développement de la politique du «contenu local».



MESURES

25. Élaborer une nouvelle politique agricole (États généraux) avec l'implication des acteurs concernés notamment les différentes associations paysannes. Cette nouvelle politique agricole a comme piliers : la fertilisation des sols, l'accès à la technologie (équipements), aux intrants de qualité (diverses semences, engrais et produits phytosanitaires) et la maîtrise de l'eau.

26. Améliorer la compétitivité des filières alimentaires;

27. Accroître les investissements dans la modernisation des équipements et dans les infrastructures de désenclavement des zones de production (routes, pistes de production, etc.). L'objectif mesurable est de multiplier par deux (2) les infrastructures routières pour assurer la mobilité dans le pays, sa continuité géographique et le désenclavement physique et économique (exemple routes: 2.918 km réalisés entre 2012 et 2023), Il sera procédé à l'implantation d'infrastructures de stockage et de conservation dans toutes les zones de production pour préserver les récoltes et pour réguler l'approvisionnement des marchés en produits agricoles, d'élevage et halieutiques.

28. Amorcer des initiatives inclusives avec tous les acteurs du secteur de l'élevage pour convenir des voies et moyens de développer le capital bétail et améliorer la qualité sanitaire et hygiénique des productions ainsi que des denrées d'origine animale. L'objectif est d'accroître les moyens et facteurs susceptibles de développer le secteur tels que la disponibilité de pâturages, de fourrage ou d'aliments concentrés pour le bétail.

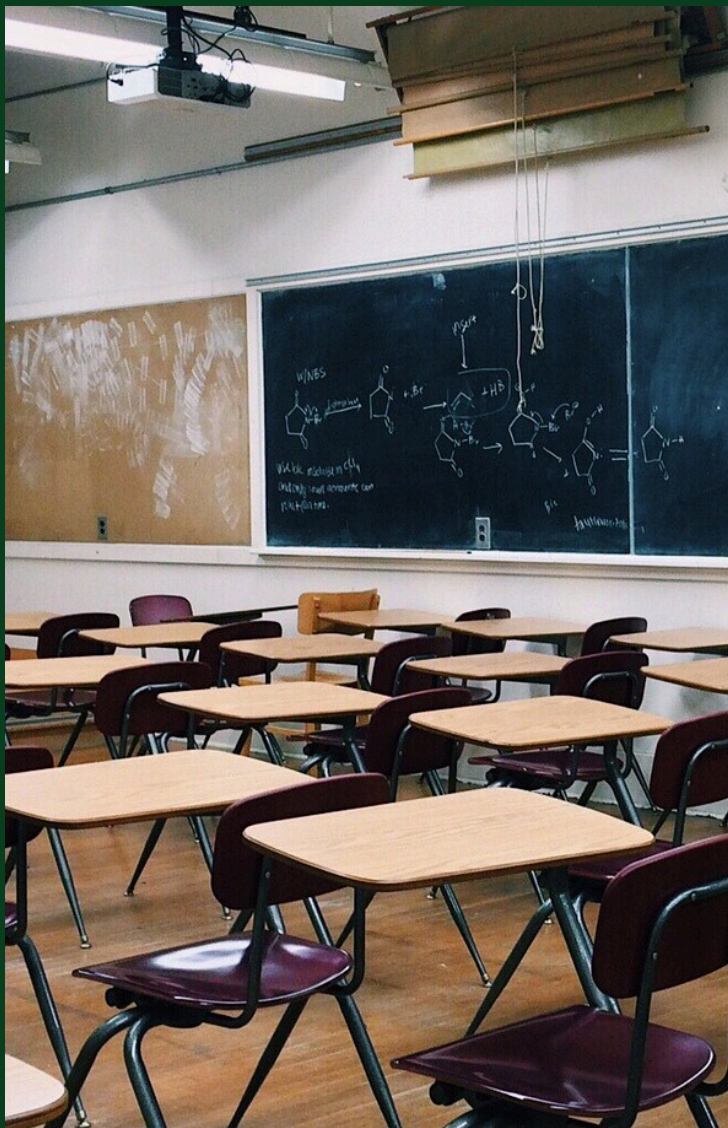
29. Assurer la préservation de nos ressources halieutiques et préserver l'écosystème marin en accélérant et en amplifiant le rythme d'acquisition de patrouilleurs et d'avions radars, de navires de surveillance des côtes maritimes, des eaux territoriales sénégalaises jusqu'à la limite de la Zone économique exclusive (200.000 miles).

30. Conférer un rôle de premier ordre aux instituts et organismes de Recherche & Développement par le renforcement de leurs missions et des financements pour un transfert aux producteurs de connaissances pour l'amélioration des espèces génétiques, de la technologie et des pratiques de production.

31. Octroyer un statut particulier aux associations et regroupements professionnels seront impliqués en s'appuyant sur leur rôle d'encadrement, de formation et de sensibilisation.

32. Renforcer le Fonds d'Appui au Développement du Contenu Local (FADCL) dans ses moyens d'intervention pour mieux soutenir, techniquement et financièrement, les entreprises et ressources humaines locales en vue de leur permettre de capter une part importante des retombées de l'exploitation de nos ressources en hydrocarbures. De plus, des mesures seront initiées pour assurer au secteur privé local des prises de participation, d'au moins 51%, dans le capital des entreprises étrangères agissant en qualité de sous-traitants aux firmes chargées de l'exploitation de nos hydrocarbures.

ENGAGEMENT N° 4



ÉDUCATION – FORMATION – EMPLOI – SPORT – CULTURE

Favoriser l'accès au système éducatif et apporter des solutions satisfaisantes ainsi que durables au chômage des jeunes et à celui des femmes, à la promotion du sport, à la culture avec de nouvelles approches innovantes.

CONSTATS



- Les résultats de l'évaluation du Programme d'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence pour l'éducation et la formation (PAQUET-EF) font ressortir, en dépit d'indéniables progrès, des contreperformances de notre système éducatif en 2022. Elles concernent notamment la baisse du taux brut de scolarisation au niveau élémentaire, la diminution du taux d'achèvement aux niveaux élémentaire et secondaire, l'augmentation du taux d'abandon aux niveaux moyen et secondaire, le faible rythme de construction de daara modernes, etc.
- Selon l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) (2023), 60,2% des personnes en âge de travailler ont participé au marché du travail au quatrième trimestre de l'année 2022. Donc, près 40% des personnes en âge de travailler sont en marge du marché du travail et/ou s'activent sans s'intéresser au marché du travail. Ce chiffre est plus parlant que le taux de chômage (21,9%), lequel ne semble pas refléter la réalité du fait de limites conceptuelles, voire de son inadéquation dans un contexte où l'informel domine.



CONSTATS



- La recrudescence du « Barça ou Barsaaq » ces derniers mois, avec son lot de naufragés dans l'ancre de l'océan Atlantique, pose avec acuité le problème du chômage des jeunes et constitue un indicateur sur le degré de leur désespoir face à des politiques et programmes d'emploi qui paraissent inopérants, sinon inefficaces.
- On assiste à un éparpillement institutionnel avec plusieurs acteurs qui peuvent être regroupés en deux grandes catégories. La première regroupe les structures dont la mission principale est de promouvoir l'emploi des jeunes et des femmes : Direction de l'Emploi (DE), Délégation Générale à l'Entreprenariat Rapide des Femmes et des Jeunes (DERFJ), Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANPEJ), Agence nationale d'insertion et de développement agricole (ANIDA), Programme d'Urgence pour l'Insertion socio-économique et l'Emploi des jeunes plus connu sous le nom Programme «Xëyu Ndaw Ñi», etc.

La seconde catégorie concerne les institutions ou organismes dont l'exercice d'une partie de leur mission principale peut avoir un impact direct sur l'emploi des jeunes et des femmes : Agence de développement et d'encadrement des petites et moyennes entreprises (ADEPME), Agence nationale pour la promotion des investissements et des grands travaux (APIX), Agence d'exécution des travaux d'intérêt public (AGETIP), Fonds de financement de la formation professionnelle et technique (3FPT), Programme de Modernisation des Villes du Sénégal (PROMOVILLES), etc. Même si des efforts de rationalisation et de territorialisation ont été entrepris, comme, par exemple, la création d'espaces «Pôles emploi et entreprenariat», il demeure que cet éparpillement institutionnel constitue un obstacle à l'efficacité et à l'efficience au regard des multiples et différentes sources de financement, mais aussi des différences d'approches et d'instruments d'intervention.

CONSTATS

- La Convention État-employeurs, qui est un instrument de promotion de l'emploi des jeunes, semble faire l'objet de détournement d'objectifs. En effet, plusieurs faits allégués et/ou dénonciations font état de l'utilisation de cet instrument par des employeurs indéclicats pour en dévier ou soustraire des ressources.
 1. Pour endiguer le chômage des jeunes, le gouvernement du Sénégal avec pris deux initiatives :
 2. le projet d'appui a la promotion de l'emploi des jeunes et des femmes (PAPEJF), avec un montant dix-sept (17) milliards de francs, pour la création de mille cinq cents (1.500) emplois par 156 fermes installées dans l'agriculture, l'aviculture, l'aquaculture;
- le programme des Domaines agricoles (PRODAC) dans 10 régions du Sénégal avec un objectif de trente mille (30.000) emplois nouveaux.
- Le sport a valu au Sénégal de nombreuses satisfactions. Cependant, toutes les disciplines ne sont pas à la même enseigne et les points d'orgue sont l'absence d'une législation qui invite le financement adéquat du sport et une politique d'infrastructures qui assure son développement.
- La politique culturelle a besoin d'être réorientée vers l'enracinement pour être l'adossoir de nos politiques éducatives sociales et d'instruction de la jeunesse autour de nos valeurs authentiques qui cimentent la Nation et qui cultivent davantage la fierté nationale.

DEFIS



- Rendre accessible le système éducatif de manière que tous les sénégalais, peu importe leur âge où ils se trouvent puissent être minimalement instruits.
- Développer le capital humain revêt un enjeu de taille pour les transformations qualitatives souhaitables et envisageables, étant donné que la valeur de l'âge médian s'établit à 18 ans alors que 75,67% de la population sont âgés de moins de 35 ans (ANSD, 2022).
- Disposer de ressources humaines de qualité selon les besoins de l'économie nationale par les programmes d'enseignement et de formation en sus de l'éducation de citoyens modèles.
- Référencer le Sénégal comme une grande nation distinctive, sur le plan international par le sport.
- Faire de la culture un levier de développement socio-économique, un vecteur de changement du sénégalais, fier de son socle culturel et capable de porter sa civilisation.

MESURES

33. Favoriser l'accès au système éducatif, en renforçant la carte scolaire et la diversification de l'offre, accompagnées par des actions de sensibilisation par une diversification de l'offre surtout au niveau des zones ayant enregistré des retards de scolarisation. En même temps, densifier le réseau d'établissements scientifiques en mettant l'accent sur les programmes en mathématiques et en sciences. Parallèlement, il faut mettre en place un réseau de daara modernes pour accompagner le sous-secteur.

34. Utiliser les potentialités qu'offre le numérique notamment en favorisant la mise en place de plateformes d'enseignement bimodal. À ce titre, accélérer et généraliser la numérisation des archives universitaires pour éviter le renouvellement des effets des incendies provoqués dans l'enceinte universitaire lors des récents événements. Effectuer la dématérialisation intégrale des procédures et des offres de programmes dans toutes les Universités.

35. Orienter les programmes d'enseignement vers les domaines de connaissances dont le pays a un besoin pressant pour assurer son développement, en disposant des ressources humaines de qualité répondant aux exigences du marché du travail. Ainsi, il faut donner la priorité aux filières techniques, technologiques et scientifiques. Une stratégie nationale sera mise sur pied pour les mettre au cœur de l'enseignement scolaire et universitaire.

36. Rétablir les Écoles normales (EN) pour les instituteurs pour assurer une meilleure formation des enseignants. Pour assurer une meilleure qualité de notre système éducatif, ces Écoles normales recrutent exclusivement à partir du baccalauréat et leur durera 4 ans. Pendant toute la durée de leur formation, les futurs instituteurs seront considérés comme des élèves fonctionnaires et, par conséquent, bénéficieront d'un traitement avec les avantages sociaux correspondants. Ce qui permettra une rétention des effectifs.

MESURES

37. Rendre obligatoire l'enseignement des langues nationales. Outre les avantages liés à l'affirmation et à la sauvegarde de notre identité culturelle, l'enseignement en langues nationales vise à améliorer la qualité du système éducatif, pour réduire la déperdition scolaire étant donné qu'il permet aux apprenants de verbaliser leur pensée dans leur propre contexte.

38. Entamer des concertations inclusives, sans délai, pour identifier et mettre en œuvre les mesures permettant aux Daara de concevoir des curricula de formation adaptés alliant apprentissages coranique et moderne. Des passerelles seront établies entre les Daara et les programmes d'enseignement technique, de formation professionnelle et de l'enseignement supérieur. Ce qui assurera aux personnes qui en seraient issues une facilité d'accès au marché du travail.

39. Valoriser le pouvoir d'achat des travailleurs pour tenir compte de la cherté de la vie enregistrée au cours de ces dernières années. En effet, le décret n° 2023-1710 du 07 août 2023 fixe le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) horaire à 370,526 francs CFA dans les professions soumises au régime de la durée légale hebdomadaire de travail de quarante heures, soit 64 223 francs CFA par mois. Le même décret fixe le salaire minimum garanti des travailleurs relevant des entreprises agricoles et assimilées (SMAG) au taux forfaitaire horaire de 236,865 francs CFA pour une durée légale hebdomadaire de 48 heures, soit 49 267 francs CFA par mois. Ce qui ne correspond pas au niveau de vie actuel au Sénégal. (NB : le taux d'inflation au Sénégal de 9,7% (ANSD, 2022) explique, par exemple, la réalité de l'érosion du pouvoir d'achat des travailleurs qu'il fait relever).

40. Indexer, pour les allocataires relevant de l'IPRES, comme le pouvoir d'achat des pensions de retraite a subi une importante dépréciation du fait de l'inflation, le montant de la pension de vieillesse minimum sur celui du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG). Pour les fonctionnaires et militaires retraités, les pensions et rentes du régime de base du Fonds national de Retraites (FNR) ainsi que les pensions militaires d'invalidité doivent aussi être valorisées.

MESURES

41. Accroître les moyens de contrôle des conditions et des milieux de travail pour préserver la santé et l'intégrité physique, psychique et psychologique des travailleurs alors que la productivité du travail et la compétitivité de notre économie passent par la préservation de notre capital humain.
42. Tenir des concertations nationales inclusives pour un « Pacte social durable ». La mise en œuvre du présent programme requiert une stabilité, une paix sociale sur une longue période.
43. Mettre fin à l'éparpillement institutionnel en plaçant, sous la tutelle d'un seul et unique département ministériel, l'ensemble des institutions, agences, projets et programmes dont la mission est de favoriser et de soutenir la création d'emplois, une cohérence et une plus grande efficacité aux initiatives de l'État dans le domaine de l'emploi.
44. Évaluer et réformer la Convention État-Employeurs (efficacité) en vue de l'adapter aux besoins réels.
45. Réviser, rassembler et fondre en un CODE DES SPORTS, les textes disséminés et obsolètes afin, entre autres, de capter les ressources nécessaires au financement des sports sans chiffonner les crédits budgétaires.
46. Placer la culture dans une dimension économique et financière, au service du développement économique et social.
47. Élargir les sources d'alimentation du Fonds de soutien aux cultures urbaines.
48. Orienter l'industrie audiovisuelle, culturelle et artistique vers sa dimension financière, par des mesures d'impulsion du cinéma, de label, en développant des contenus propres, de maisons d'enregistrement musical, appréhender les plateformes de streaming comme Netflix et Amazon, par la perception d'une taxe de 1,5% des revenus pour le financement du secteur.
49. Réorganiser le secteur de l'audiovisuel, des média

ENGAGEMENT N° 5



SANTÉ – PROTECTION SOCIALE ET SOLIDARITÉS

Faciliter l'accès aux services de santé de qualité tout en misant sur la prévention et réorganiser les solidarités de manière à rendre plus efficace notre système de protection sociale.

CONSTATS

- En dépit des progrès accomplis dans le domaine de la santé, il reste des urgences; les ratios de couverture pour le personnel qualifié sont de loin en deçà des normes et bonnes pratiques en la matière. Selon les statistiques du PNDSS 2019 – 2029), le Sénégal compte, par exemple, 1 médecin pour 13 575 habitants (norme OMS : 1 médecin pour 5000 – 10 000 habitants), 1 infirmier pour 5 942 habitants (norme OMS : 1 infirmier pour 300 habitants) et 1 sage-femme pour 2 233 femmes en âge de reproduction (norme OMS : 1 sage-femme pour 300 FAR).
- Selon le PNDSS 2019 – 2028 (MSAS), seuls 8% du budget national sont consacrés à la santé. Ce ratio est très en deçà de la norme établie, laquelle devrait être de 15%.
- Selon les résultats de l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) réalisée par l'ANDS (2021), le nombre de pauvres a augmenté au Sénégal en passant de 5 832 008 en 2011 à 6 032 379 en 2018, même si en valeur relative on a constaté une réduction (37,8% en 2018/2019, contre 42,8% en 2011). Le niveau de pauvreté est inégalement réparti et les régions de l'intérieur en souffrent le plus : 65,7% à Sédhiou, 61,9% à Kédougou et à Tambacounda, 56,6% à Kolda, 53,0% à Kaffrine et 51,1% à Ziguinchor.
- La prévalence du handicap (personnes présentant des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut porter atteinte à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité) était estimée, en 2013, à 5,9% de la population (PNDSS 2019 – 2029). Les politiques publiques en vigueur ne prennent pas en compte toute la dimension du problème avec la multiplicité des acteurs institutionnels, l'éparpillement des programmes et la faiblesse des financements.
- Moins de 50% de la population sont couverts par un système formel d'assurance maladie (PNDSS 2019 - 2029). D'où une faiblesse de la couverture assurantielle et, donc, une exposition aux risques sociaux par une frange importante de la population.

DEFIS

- Privilégier la prévention, surtout celle des maladies chroniques (diabète, hypertension, etc.) qui déciment silencieusement la population.
- Il sera important de disposer des effectifs suffisants et de qualité selon les besoins. En dépendra l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) tels que définis par l'Agenda 2030 des Nations Unies, en particulier ceux relatifs à la santé et à l'égalité.
- La justice sociale est garante d'une société paisible de concorde. Pour cela, les solidarités doivent être développées à tous les échelons. Des franges de la population les plus vulnérables, en particulier celles qui souffrent d'un handicap, doivent bénéficier d'une protection minimale pour accéder aux services essentiels et préserver leur dignité.



MESURES

50. Élaborer une stratégie nationale de mise en conformité aux normes prescrites par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour disposer d'au moins 1 médecin pour 5 000 à 10 000 habitants, 1 infirmier pour 300 habitants, et 1 sage-femme pour 300 femmes en âge de reproduction. A cette fin, les chiffres du dernier recensement de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) feront référence.

51. Apporter des corrections importantes en vue de renforcer les effectifs et la mobilité du personnel à l'intérieur du pays dans le respect du principe d'équité territoriale et du droit de chaque citoyen à accéder aux services de soins dont il a besoin. Par exemple, selon l'annuaire des statistiques sanitaires et sociales du Sénégal publié par le MSAS, le Sénégal ne comptait, en 2020, que 4 Diabétologues, 5 gériatres, 3 Pédopsychiatres, 1 Endocrinologue sur toute l'étendue du territoire. Alors que le pays comptait 2 726 294 d'enfants âgés de 0 à 4 ans en 2020 (ANSD, 2021), il n'y avait que 93 Pédiatres en activité dans tout le Sénégal durant la même période dont aucun (0) en service dans les régions de Kaolack, Kédougou, Louga, Matam (MSAS, 2020).

52. Relever les plateaux techniques médicaux dans tout le pays notamment en construisant des Polycliniques modernes dans tous les Établissements Publics de Santé (EPS) de niveau 3 implantés dans les régions à l'instar de celle qui a été édifiée dans l'enceinte de l'hôpital Principal de Dakar et améliorer la qualité des prestations médicales de proximité. Pour les régions qui ne disposent pas encore d'un Établissement Public de Santé (EPS) de niveau 3 (Kédougou, Kolda, Ziguinchor, Matam, Fatick et Kaolack, selon les données du PNDSS 2019 - 2028), il en sera construit un, au préalable.

53. Prendre des mesures de soutien au socle de la politique de santé :

- institution d'urgences médicales à domicile dans toutes les régions du Sénégal sous le principe « en une heure aux pas de vos portes »;
- création d'Urgences médicales in situ sous forme de partenariat public-privé dans lequel l'état participe en équité;
- mise en place de quatre (4) unités d'hôpitaux de campagne sous la gestion de l'Armée nationale;
- développement d'une industrie de services médicaux (cf. dialyse et autres);
- mise en place un laboratoire national de référence pour l'utilisation et l'optimisation de nos produits locaux pour générer des médicaments homologués;
- création de squares de santé et de services sociaux ;
- mise à niveau du statut des personnels du Service national d'hygiène.

54. Prendre une loi d'orientation sur l'handicap à l'effet, notamment:

- de relever le niveau d'assistance sociale aux groupes vulnérables;
- couvrir le besoin d'appareillages de tous ordres aux personnes en situation d'handicap.

ENGAGEMENT N° 6

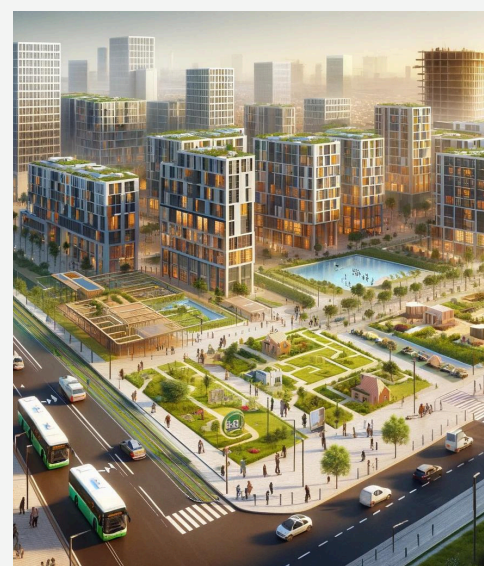


**ENERGIE- DÉVELOPPEMENT DURABLE- URBANISME- HABITAT- EAU ET
ASSAINISSEMENT**

Anticiper et maîtriser les défis liés à l'environnement ainsi qu'inscrire toutes les politiques à initier dans une perspective de développement durable et d'un cadre de vie moderne et sain.

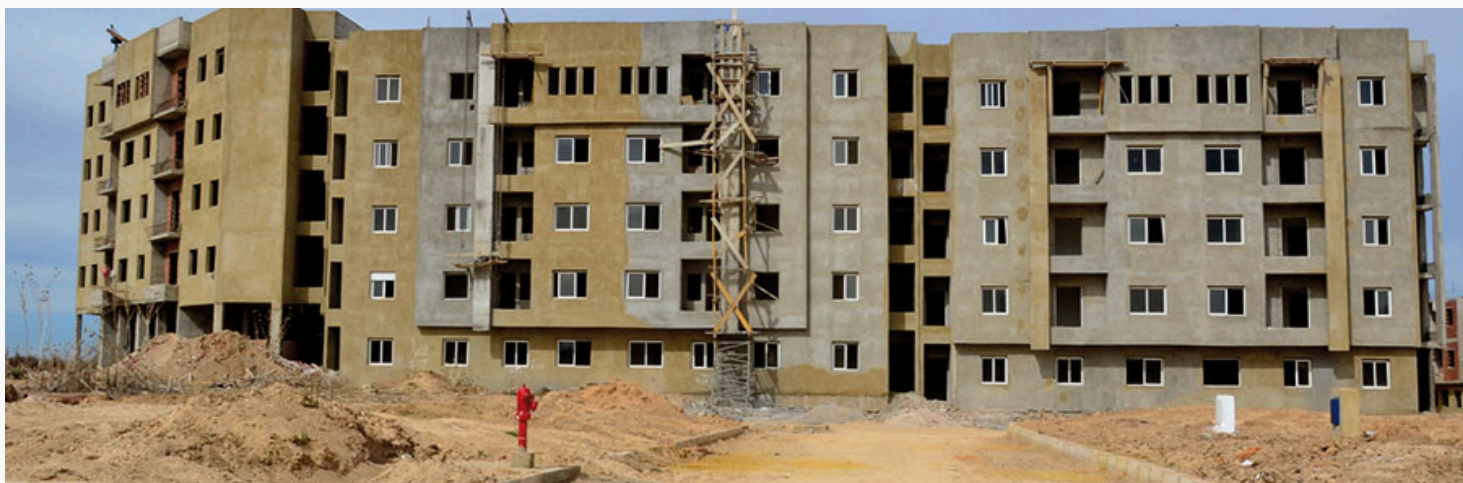
CONSTATS

- L'insuffisance de l'offre énergétique qui ne répond pas jusqu'ici aux besoins de la production économique nationale et la domination de l'énergie d'origine fossile.
- Le transport et la distribution de la production électrique restent le tendon d'Achille de la politique énergétique depuis les indépendances.
- Une politique énergétique insuffisamment orientée vers les pré-requis d'un développement durable.
- Le changement climatique provoque des chocs et des catastrophes plus fréquents qui affectent la population sénégalaise (Banque Mondiale, 2023). Selon cette institution, le Sénégal est vulnérable du fait de la récurrence des chocs climatiques tels que la sécheresse, les inondations, etc.
- L'élévation du niveau de la mer affecte les régions côtières densément peuplées, les exposant ainsi aux maladies d'origine hydrique, aux fortes précipitations, aux inondations et à l'érosion côtière (CILSS, 2022).
- Le Sénégal pourrait perdre jusqu'à 8 % de son produit intérieur brut d'ici à 2030, en raison des changements climatiques selon les dernières estimations (Banque Mondiale, 2023).
- L'habitat sénégalais est marqué par un déséquilibre macro-céphalique, dans des villes peu ou pas concernées par un aménagement territorial du futur et l'absence d'une topographie révolutionnaire.
- L'objectif de l'assainissement des dix (10) villes sur financement de la BOAD, visant 16.000 ménages est à élargir aux autres villes basses;



DEFIS

- Une énergie disponible, croissante pour l'industrie, les ménages comme facteur dynamique de croissance économique et ciblant particulièrement les Communes rurales.
- Un plan de production de l'électricité axé sur un mix énergétique qui doit induire une baisse substantielle du coût de production du KWh, avec un objectif de multiplier des projets y concourant.
- Restructurer la Société africaine de Raffinage (SAR) et création d'une nouvelle raffinerie.
- Réaliser les objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030.
- Inventer et commencer, dès maintenant, la transition énergétique avec le démarrage de la production d'hydrocarbures.
- Mettre en place les conditions de réussite de la transition écologique et de mise en avant de stratégies d'adaptation aux changements climatiques, par la réduction des émissions de carbone.
- Créer des villes du futur en mettant en avant l'éco-construction.
- La mission d'évaluation du programme d'assainissement de février 2022 indique que la BOAD travaille sur un financement complémentaire de 21 milliards avec une prise ferme de prêt direct de 15 milliards.



MESURES

55. Élaborer, de manière large et inclusive, une stratégie nationale de transition énergétique dès l'entame de l'exploitation des ressources en hydrocarbures. Outre la gestion de l'après hydrocarbures, cela permettra de basculer, graduellement, dans une économie verte. Il faut mettre en place une Haute autorité sur l'Environnement, la Biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques.

56. Augmenter l'offre et la disponibilité énergétique :

- mise en place des centrales géothermiques (géothermie profonde) pour la production d'électricité et la récupération du lithium dans l'eau (environ 0,4mg /litre), moins dévastatrice que l'exploitation minérale (cf. impact sur l'environnement);
- création d'éco-catalyseur pour la production d'hydrogène;
- instituer un bouquet énergétique avec de petits réacteurs modulaires pour l'alimentation de villages ou d'une petite ville
- créer une chaîne d'approvisionnement pour des composants clés de petits réacteurs modulaires (RPM) d'ici à 2034, puis une usine pour en édifier une chaîne dont le retour sur investissement permet de financer l'économie;
- aménager un site souterrain d'enfouissement définitif des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires, pouvant résister 100.000 ans;
- mettre en place de centrale à gaz (étape intermédiaire), économe en financement et ne nécessitant que six (6) mois pour la livraison.

57. Tirer profit des nombreuses opportunités qu'offre le développement durable et dompter les nouveaux métiers, en impliquant les organisations patronales. Ainsi, les nouveaux métiers associés au développement durable seront répertoriés, des curricula de formation conçus et des mesures incitatives prises pour faciliter l'insertion professionnelle.

58. Instaurer un bonus écologique en relation avec le renouvellement et la transformation du parc automobile public et privé. L'importation, l'usage et la mise en circulation des véhicules émetteurs de carbone, polluants seront limités et ceux de véhicules écologiques favorisés.

59. Créer des poumons verts régionaux et départementaux dans tous les centres urbains pour limiter le «tout béton», régénérer l'écosystème et la biodiversité détruits par des lotissements et constructions entrepris sans égard aux considérations environnementales ou écologiques. Au delà, renforcer les moyens humains, techniques et financiers du programme régional de « la Muraille verte ».

MESURES

60. Multiplier aussi les aires protégées pour préserver la biodiversité tant au plan marin (développement des aires marines protégées) que continental. Concernant ce dernier, des efforts particuliers seront mis pour y parvenir dans certaines parties du territoire national notamment les Îles du Saloum, la région naturelle de la Casamance, les régions de Tambacounda et de Kédougou.

61. Réorienter la politique d'habitat et de ville, sur les axes nouveaux de l'aménagement du territoire qui arbitre l'équilibre entre les villes, à l'intérieur des villes et campagnes :

- Instaurer une politique de ville centrée autour de communes protégées, dotées de réseaux haut débit, de gares vidéo-équipées, d'éclairage public à l'énergie propre, de la rénovation des installations énergétiques pour optimiser la consommation électrique (efficacité énergétique), des bâtiments à l'échelle 1/290 au format modulaire micropolis.
- Revoir la topographie urbaine dans les nouvelles villes avec des rues de 30m, 70m, 100m.
- Procéder à la substitution du carbone-béton au béton armé dans la construction urbaine pouvant donner 70% d'économie de carbone (CEREEQ).
- Changer les procédés techniques de gestion du cadre de vie : aménagement paysager avec un système d'arrosage à partir d'une centrale avec parcs aquatiques, canaux et lacs artificiels, combiné au ramassage d'ordures et traitement industriel.
- Systématiser les bouches d'incendie (tous les 100m) dans le cadre de la protection civile
- Initier des programmes de logements sociaux avec recours à la restructuration des zones irrégulières dans le cadre d'opérations de régularisation foncière, en vue de relogement.
- Mettre en place un programme d'adressage des rues, avenues et boulevards.

62. Assurer la sécurité du collecteur Hann-Fann-Bel-Air par la création de servitudes et à la libération d'emprises (indemnités d'expropriation partielle ou relogement).

63. Adopter un plan de changement d'une partie du réseau d'assainissement de la ville de Dakar et autres centres urbains, élargir le spectre des partenaires au financement du sous-secteur.

64. Renforcer le programme de financement de transfert d'eau (vers les zones de déficit hydrique), d'adductions d'eau et de désalinisation de l'eau de mer.

ENGAGEMENT N° 7



DIPLOMATIE – SÉCURITÉ – DIASPORA

Adopter une politique étrangère guidée par les principes de souveraineté, de réciprocité et de panafricanisme ainsi que rendre effective la diaspora comme 15e région du Sénégal.

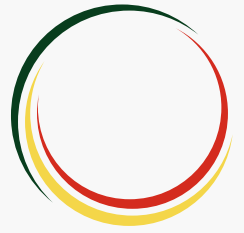
CONSTATS



- Manque de dynamisme économique de nos représentations diplomatiques à l'étranger. De plus, peu ou pas de Conventions générales de sécurité sociale signées avec certains pays qui accueillent plusieurs milliers de sénégalais. Ce qui oblige nombre d'entre eux à rester sur place, après la fin de leur période active, pour avoir la possibilité de percevoir leur allocation de retraite du fait de l'application du principe de territorialité qui se rattache à la jouissance de ce droit.
- La diaspora sénégalaise compte plus de 642 000 membres, soit 3,7% de la population. Elle est une importante pourvoyeuse de fonds : 2 562 millions de dollars US de transferts de fonds par an, représentant 10,5 % du Produit intérieur brut (PIB) selon un organisme anglais basé à Londres, AFFORD (2021).
- L'implication de la diaspora dans la gestion des affaires publiques est très faible. Les compétences multiformes et de pointe des émigrés ne sont pas capitalisées malgré leur disponibilité à servir leur pays.
- Le Sénégal vit entouré par une «ceinture de feu» dans un contexte sous-régional où les menaces sécuritaires sont réelles. La production imminente d'hydrocarbures est de nature à exposer le pays.
- Le Conseil supérieur des Sénégalais de l'extérieur est en léthargie. Les sénégalais de l'extérieur sont ainsi privés d'un canal précieux de contribution au développement de leur pays. Les députés élus sur les listes de la Diaspora finissent toujours par vivre au Sénégal, coupés des réalités qu'ils sont censés défendre.



DEFIS



- Tirer profit des opportunités qu'offre la mondialisation, se prémunir des risques et menaces extérieurs.
- Le passage prochain au stade producteur d'hydrocarbures fait du Sénégal un pays convoité avec les enjeux sécuritaires que cela induit.





65. Mettre en place une diplomatie résolument panafricaniste, centrée sur les questions économiques avec une rationalisation de nos représentations à l'étranger et rendre plus dynamique et efficace la diplomatie économique par le choix de professionnels chevronnés et expérimentés.

66. Maintenir la montée en puissance de nos Forces de défense et de sécurité (FDS), nos remparts face aux menaces multiformes (terrorisme, trafics, narco-trafiques, menaces sur l'intégrité territoriale, etc.). Il s'agit d'accroître leurs moyens d'adaptation, de prévention, de dissuasion et de propulsion, par l'acquisition de technologies de pointe.

67. Appliquer le principe de la primauté des intérêts nationaux dans le cadre des relations internationales, dérouler une nouvelle stratégie nationale globale de renforcement de la coopération en matière de diplomatie, d'économie, de commerce, d'éducation et de défense.

68. Envisager une réévaluation de certains accords de partenariats économiques (dont commerciaux) stratégiques bilatéraux ou de traités internationaux, dans le cadre d'une commission paritaire.

69. Élever le Conseil supérieur des Sénégalais de l'extérieur en une assemblée consultative, désigner ses membres par voie d'élection et non par des critères partisans. Sa mission est d'aider le Gouvernement à définir et à mettre en place une politique exclusivement orientée vers la prise en charge des préoccupations des sénégalais expatriés.

70. Prendre en charge les problèmes consulaires récurrents des sénégalais de l'extérieur: défense de leurs droits, état civil, renouvellement de passeports, établissement de carte nationale d'identité, facilités d'accès aux logements sociaux, participation aux élections, rapatriement des dépouilles mortelles, couverture sanitaire et police d'assurance, rapatriement de pension de retraite (en accord avec le pays d'accueil), acquisition d'espaces sociaux et culturels (maisons du Sénégal), actionnariat-diaspora dans les projets publics pour un meilleur usage des transferts, etc.

“

ENSEMBLE, NOUS
POUVONS CO-
CONSTRUIRE UNE
SOCIÉTÉ INCLUSIVE, DE
PROGRÈS ET DE
DÉVELOPPEMENT, DANS
UN ÉTAT FORT ET
RESPECTÉ.”



Birima Mangara

Andaant Défar Sénégal

www.birima2024.com